

Délibération n°2019.00083

Aménagement - ZAC de Maurepas - Approbation du compte-rendu à la collectivité (CRACL) pour l'année 2018

Séance du 15 octobre 2019

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 21

absents excusés représentés : 11

absente excusée non représentée : 1

L'an deux mille dix neuf, le 15 octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 09 octobre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert, 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Luc MARION, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Loris BOULOGNE, M. Gérard GAUTHIER, M. Laurent PRUGNEAU, M. Lyazid AMRANE, Mme Patricia AMICO, M. Richard BERTHELEU, Mme Sophie VANHOUTTE

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

M. Benoît PENEZ donne pouvoir à M. Farid DJABALI, Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à M. Jean-Pierre BONTOUX, Mme Audrey MERET donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Jacques DURIN donne pouvoir à M. Sylvain BERNARD, M. Gilbert TROUILLET donne pouvoir à M. Guy DARAGON, Mme Josiane MARCOUD donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Jean BOUGEARD donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Claire KAHN donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à M. Mohamed KACHOUR, M. Philippe LALOUÉ donne pouvoir à M. Richard BERTHELEU

ABSENTE EXCUSÉE NON REPRESENTÉE :

Mme Farida BENMOUSSA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain BERNARD

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2019.00083

Aménagement - ZAC de Maurepas - Approbation du compte-rendu à la collectivité (CRACL) pour l'année 2018

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Luc Marion, Adjoint au Maire, en charge du logement, de l'habitat et de la solidarité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 300-5,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2015.00054 du 27 mai 2015 confiant à la SEMMY la réalisation de la ZAC de Maurepas,

Vu la délibération n°2018.00100 du 13 novembre 2018 du Conseil Municipal prorogeant la durée de la convention d'aménagement de trois années, soit jusqu'en juin 2025,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018.0099 du 13 novembre 2018 approuvant le CRACL 2017 pour la ZAC de Maurepas,

Vu le compte rendu à la collectivité locale (CRACL) 2018 et les perspectives pour l'année 2019 de l'opération dénommée « ZAC de Maurepas »,

Considérant qu'en l'application de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, le concessionnaire doit fournir chaque année un compte rendu financier relatif à l'opération publique d'aménagement qui lui a été concédée,

Considérant que le compte rendu financier du concessionnaire relatif à l'opération publique d'aménagement qui a été concédée comporte, outre le rappel des données générales de l'opération et des acquisitions et cessions foncières réalisées pendant la durée du précédent exercice, un bilan prévisionnel actualisé faisant apparaître l'estimation des dépenses et recettes de l'opération restant à réaliser ainsi que le plan de trésorerie actualisé.

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement, du cadre de vie, de l'espace public et du développement durable du 3 octobre 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 8 octobre 2019,

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	29
POUR :	25 dont 10 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick REIS LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KAHN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE,
CONTRE :	4 dont 0 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Lyazid AMRANE, Madame Patricia AMICO,

ABSTENTIONS :	3 dont 1 par mandat Monsieur Philippe LALOUE, Monsieur Richard BERTHELEU, Madame Sophie VANHOUTTE
----------------------	--

APPROUVE le compte rendu à la collectivité locale (CRACL) pour l'année 2018 concernant l'opération d'aménagement de la ZAC de Maurepas concédée à la SEMMY.

Et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.